

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

| | | | | | | | | | | |
|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|
| 10X | 12X | 14X | 16X | 18X | 20X | 22X | 24X | 26X | 28X | 30X |
| | | | | | | | / | | | |

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

JOURNAL D'ÉDUCATION ET D'INSTRUCTION

“ *Rendre le peuple meilleur* ”

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS, LES VACANCES EXCEPTÉES

J.-B. CLOUTIER, Rédacteur-proprétaire

C.-J. MAGNAN, Assistant-rédacteur

Prix de l'abonnement: UN DOLLAR par an, invariablement payable d'avance

Toute correspondance, réclamation, etc., concernant la rédaction ou l'administration, devra être adressée à J.-B. CLOUTIER, 148, rue St. Olivier, Québec.

SOMMAIRE :—ACTES OFFICIELS : Nominations de commissaires d'écoles.—Demande d'érection de municipalités scolaires.—Erection de municipalité.—Délimitations et annexions de municipalités.—Bureau des examinateurs de Québec.—PÉDAGOGIE : Réformes ! Réformes ! Un aveu important.—Apprenons à bien parler aux enfants.—Petit cours d'économie politique, 20^{ème} leçon : Organisation des tribunaux : Cour des commissaires.—Juges de paix.—Magistrats, (à suivre).—Bibliographie.—PARTIE PRATIQUE : I, Dictée : Nécessité des exercices physiques.—II, Dictée : Les bons livres.—III, Dictée : La tempête.—Exercices de rédaction.—Sciences élémentaires.—Arithmétique : Problèmes.—Guerre à l'anglicisme.—DIVERS : Poésie : L'oiseau d'hiver.—Littérature canadienne : Mgr. Raymond.—Un canadien à Lourdes.—Petite revue.—Bulletin géographique.—Annonces.

et Hornisdas Desrosiers, en remplacement de M. Damase E. Huctubise.

Demande d'érection de municipalités scolaires

Détacher de la municipalité scolaire de Sainte-Hélène, dans le comté de Kamouraska, les lots numéros 227 à 234, inclusivement, du cadastre de la paroisse de Saint-Hélène, et les annexer à celle de Saint-André de Kamouraska, pour les fins scolaires.

Détacher les lots numéros 587, 592, 593, 594, 595, 596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 607 et 608, du cadastre de la paroisse de Saint-Denis, dans le comté de Saint-Hyacinthe, et les annexer à la municipalité scolaire de Saint-Charles (paroisse), dans le même comté, pour les fins scolaires.

Erection de municipalité

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil, en date du 15 octobre dernier (1892), d'ériger en municipalité scolaire tout le canton Patton, dans le comté de Montmagny, sous le nom de “ Sainte-Appoline, ” pour prendre effet le premier juillet 1893.

Délimitations et annexions de municipalités

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil, en date du 19 octobre dernier (1892), de détacher de la municipalité scolaire de la paroisse de Saint-Jean Deschailions, comté de Lotbinière, le “ village de Saint-Jean Deschailions, ” et de l'ériger en municipalité scolaire distincte, avec les mêmes limites qui lui sont assignées par proclamation du 28 décembre 1891.

Cette érection ne prendra effet qu'au premier juillet 1893.

ACTES OFFICIELS

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Nominations de commissaires d'écoles

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en date du 22 octobre dernier (1892), de nommer le révérend Joachim Malette, prêtre, commissaire d'écoles pour la municipalité de l'Île Bizard, comté de Jacques-Cartier, en remplacement du révérend J. O. Dubois, qui a quitté la dite municipalité.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en date du 22 octobre dernier (1892), de nommer commissaires d'écoles de la municipalité du village de la Côte des Neiges, comté d'Hochelega, MM. Calixte Roy, en remplacement de lui-même,

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil, en date du 26 octobre dernier (1892), d'annexer à la municipalité scolaire de Saint-Benoit Labre, comté de Matane, la municipalité scolaire de Saint-Edmond du Lac-au-Saumon, dans le même comté, avec les limites qu'elle a actuellement.

Cette annexion ne prendra effet qu'au 1er juillet 1893.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil, en date du 26 octobre dernier (1892), de détacher de la municipalité scolaire de Saint-Thomas de Pierreville, comté d'Yamaska, les lots Nos. 834, 835, 836 et 837, du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Thomas de Pierreville, et les annexer à la municipalité scolaire de Saint-Elphège, dans le même comté.

La dite annexion ne devant prendre effet qu'au premier juillet prochain (1893).

GEDEON OUIMET,
Surintendant.

Bureau des examinateurs catholiques de Québec

Séance du 12e, 13e, 14e jour de juillet 1892.

(Suite)

(Diplômes élémentaires.)

Avec distinction :—Mlles. Marie Atkinson, fr. et angl. ; Rosanna Beaudet, fr. ; Alice Bélanger, fr. ; Oliva Bhérier, fr. ; Aurélie Bilodeau, fr. ; Anna Blais, fr. ; Marie-Louise Boudrault, fr. ; Ernestine Buteau, fr. ; Rosanna Colin, fr. ; Délina Desbiens, fr. ; Hedwige Desbiens, fr. ; M. Lse. Desjardins, fr. ; Philomène Dion, fr. ; Alice Duperré, fr. et angl. ; Clémentine Godet, fr. ; Marie Jean, fr. ; Odile Jolicœur, fr. ; Jessé Jutras, fr. ; Ophélie Lambert, fr. ; Sépharin Langlois, fr. ; Eugénie Lebel, fr. ; Eugénie Lepage, fr. et angl. ; Aune Lortie, fr. et angl. ; Emma Lyonnais, fr. ; Victoria Mercier, fr. et angl. ; Joséphine Mercier, fr. et angl. ; Rosalie Montigny, fr. ; Albertine Parent, fr. ; Amanda Peachy, fr. ; Odélie Prémont, fr. ; Salomé Racine, fr. ; Arthémise Riverin, fr. ; Elmire Roberge, fr. ; Eva Tardif, fr. ; Alexandrine Trudel, fr.

Avec grande distinction :—Angéline Marchand, fr. ; Rose de Lima Routhier, fr.

(à suivre.)

Réformes ! Réformes !

Depuis quelques semaines, le vent est aux réformes. Les journalistes, surtout, combattent avec une ardeur vraiment admirable.

L'armée des réformateurs se partage en deux camps : l'un qui veut démolir, raser, brûler, si c'est possible, jusqu'à nos bons gros statuts " qui détiennent honteusement " les lois scolaires de la province de Québec ; l'autre, plus modéré, désirent sincèrement l'amélioration de nos écoles primaires, avant toute autre chose, et cela, sans avoir recours à un petit 92, mais graduellement et sûrement.

Nous appartenons à ce dernier camp.

Toute nouvelle mesure réclamée par la nécessité et le bon sens recevra le modeste mais ferme appui de l'*Enseignement primaire*. Nous ne sommes pas aveugles : le système d'enseignement qui prévaut chez nous a besoin d'être grandement amélioré. Il existe certainement d'excellentes institutions d'éducation dans notre pays, mais il faut admettre que nos écoles primaires sont rudement négligées, que le corps enseignant canadien-français ne reçoit pas de l'État et des municipalités tout l'encouragement auquel il a droit ; que les édifices et le mobilier scolaires sont encore à l'état rudimentaire dans le grand nombre des municipalités de Québec.

Le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique vient d'entrer hardiment dans la voie du progrès, et la plupart de Nos Seigneurs les évêques prêtent leur précieux concours aux membres laïques du comité qui veulent combler les lacunes dont souffre notre organisation pédagogique.

Ainsi, à la dernière réunion du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, l'honorable M. Masson, secondé par S.

G. Mgr Bégin, a fait la motion suivante, qui a été adoptée à l'unanimité :

“ Afin de stimuler le zèle et, en une certaine mesure, améliorer la position des membres laïques du corps enseignant, qu'il soit résolu :

“ 1. Qu'une gratification soit offerte aux instituteurs et aux institutrices laïques des écoles élémentaire qui auront rempli leurs devoirs avec le plus de zèle et d'intelligence, qui auront enseigné toutes les matières du programme d'études, qui se seront conformés fidèlement aux règlements des comités du Conseil de l'Instruction publique et qui auront obtenu les meilleurs résultats, le tout sous tels règlements qui seront faits par les comités du Conseil de l'Instruction publique ;

“ 2. Que le gouvernement soit prié de faire mettre une somme suffisante à cette fin, à la disposition du Conseil de l'Instruction publique.”

Voilà qui est encourageant pour les instituteurs et les institutrices. En leur nom, nous félicitons MM. les membres du comité d'avoir enfin touché du doigt l'une des causes principales de la paralysie scolaire qui règne en maîtresse dans les écoles bas-canadiennes. Nous espérons que le gouvernement se rendra, sans tarder, à la patriotique demande du Conseil de l'Instruction publique.

C.-J. MAGNAN.

Un aveu important

Commence-t-on à regretter le Crucifix et le Petit Cathéchisme dans les écoles de la France ?

L'attitude surprenante de plusieurs revues pédagogiques importantes de Paris semble le faire croire.

Voici ce que nous lisons dans *l'Education Nationale*, No. 34, 1892 :

“ Vingt ans se sont écoulés ! On a voté le principe de l'enseignement laïque, gratuit et obligatoire ; des écoles se sont élevées dans

la moindre bourgade ; la condition des maitres de la jeunesse a été largement améliorée et quel avenir a-t-on préparé aux générations nouvelles ?

“ Il faut avoir le courage d'en convenir, les résultats obtenus n'ont répondu ni à l'attente générale, ni aux sacrifices effectués. On avait caressé l'espoir que le nouvel enseignement, en formant des citoyens instruits et éclairés, empêcherait le retour de la dictature. Il fallut bien renoncer à cette illusion, le jour où un général, qui n'avait pas même l'excuse de ses victoires, devint l'idole du pays. On croyait aussi clore à jamais l'ère des révolutions, des dissensions intérieures, or les questions sociales sont, à notre époque, agitées avec une acuité sans précédent. Au lieu de la clarté que l'on espérait, il semble que l'obscurité se soit faite plus épaisse, et plus inextricable le chaos. Au lieu de l'esprit pratique, calme et réfléchi qui semblait devoir sortir de l'enseignement nouveau pour présider à l'étude des questions sociales, nous avons abouti à des études à coups de pierres auxquelles on répond par des coups de fusils. Il est vrai que nous avons la consolation, si toutefois c'en est une, de constater que l'Europe entière souffre du même mal, mais parce que le danger est partout, est-ce une raison pour dire qu'il n'existe nulle part ?

“ Il n'y a pas à se le dissimuler, la question sociale prime actuellement en Europe toute autre considération, même les questions de frontières, et c'est elle qui beaucoup plus que la diplomatie, suspend la conflagration générale, depuis longtemps proclamée inévitable. Si du moins elle pouvait avoir ce résultat d'amener une entente pacifique entre les peuples, de mettre fin à ces armements ruineux, l'une des causes, la principale peut-être, de la misère générale. Mais d'ici à la réalisation de cet idéal, que de souffrances, de larmes répandues, que de luttes barbares et de sang versé !

“ Partout l'ouvrier aspire à un sort meilleur, et partout aussi il paraît plus disposé à appuyer cette légitime revendication sur la violence, que sur la libre discussion et l'exercice légal de ses droits. A voir l'usage qu'il fait de sa liberté, l'on se demande parfois si elle ne lui a pas été plus funeste qu'utile ? Ne serait-ce pas parce qu'on la lui a donnée

à la façon de ces imprudents, qui mettent un fusil tout chargé entre les mains d'un enfant sans réfléchir que la liberté, cette arme toute-puissante des citoyens expérimentés, est un jouet mortel pour qui ne sait pas s'en servir.

Dans la livraison du 28 août de la même revue, l'auteur des articles, dont nous citons aujourd'hui les passages les plus saillants, constate ce qui suit :

“ D'autre part, une triste constatation s'impose : le paupérisme s'accroît chaque année dans des proportions effrayantes, et la criminalité, qui en est la conséquence naturelle, progresse d'une façon inquiétante pour l'avenir de la société. Si l'on considère ce fait, que la plupart des individus condamnés par les tribunaux ont de douze à dix-huit ans, c'est-à-dire qu'ils appartiennent à la génération nouvelle, on ne peut s'empêcher de se laisser aller à de tristes réflexions. Car de deux choses l'une : Ou ces individus n'ont pas fréquenté l'école... Que devient en ce cas le principe de l'instruction obligatoire ? Ou ils l'ont fréquentée, et alors ?... ”

“ De quelque côté que l'on se tourne, la situation est des plus graves ; encore quelques années de cet état de choses, et nous le craignons fort, l'avenir de notre nation pourra se trouver compromis, et compromis de la façon la plus irrémédiable : par la désunion intérieure, par la déchéance morale et le relâchement de la conscience dans toutes les classes de la société. Il importe donc d'y apporter remède au plus tôt, assez tôt pour qu'il ne soit pas trop tard.

“ Et ce remède, quel sera-t-il ? ”

“ Nous n'hésitons pas à le dire, la vraie, la principale solution de la question sociale, c'est une éducation sociale. Certes, beaucoup d'autres choses sont possibles en dehors de cela, des améliorations nouvelles pourront se trouver réalisées, mais on n'aura rien fait, et ces améliorations elles-mêmes resteront sans effet, tant que sur les bancs de l'école l'on n'aura pas appris à l'enfant à les apprécier et à savoir en tirer profit.”

Remarquons que l'*Education Nationale* est une revue anti-religieuse.

Le 21 octobre dernier, le *Canadien* de Montréal publiait un article : *La laïcisation*

a-t-elle réussie en France ? dont nous détaillons ce qui suit :

“ A quelque point de vue qu'on discute les chiffres du ministre (1), on est amené à la conclusion que formulait M. d'Herbelot : “ Ces résultats accusés par le document officiel ont ce caractère particulier qu'ils attestent un progrès incontestable dans l'ordre matériel (bâtiments scolaires et nombre de maîtres ou maîtresses), mais une décadence non moins incontestable dans l'ordre moral.”

“ Les nouvelles lois scolaires au point de vue moral et religieux ne paraissent pas avoir réuni tous les suffrages, satisfait toutes les consciences et produit une somme de bien égale aux espérances qu'en formaient leurs auteurs.”

Serait-il donc vrai que l'éducation morale de la jeunesse française est chose presque manquée depuis 1870 ?

Quand on considère le perfectionnement que la méthodologie a atteint en France depuis quelques années ; lorsque l'on sait que les programmes d'étude de ce pays sont le fruit de l'expérience et du talent ; que la partie matérielle des écoles ne laisse rien à désirer ; que les livres classiques, au point de vue des méthodes et des procédés, sont sans reproche, les aveux de l'*Education Nationale* et de M. d'Herbelot n'ont-ils pas lieu d'étonner le monde pédagogique ?

Pour nous, le résultat qui surprend si fort nos confrères d'outre-mer nous paraît la conséquence logique de l'erreur grave que commirent les autorités françaises, lorsqu'elles pourchassèrent l'emblème du Divin Crucifié, et reléguèrent le Petit Catéchisme parmi les fossiles d'aucune utilité.

C.-J. M.

(1) Le ministre de l'Instruction publique.

Apprenons aux enfants à bien parler

Le Courrier de Saint-Hyacinthe a dernièrement reproduit l'article que nous avons publié sous ce titre : *Apprenons aux enfants à bien parler—Parlons bien nous-mêmes*, et l'a fait précéder des remarques qui suivent :

« Notre confrère *l'Enseignement primaire* vient de publier un article qui a fort sa raison d'être et que nous croyons devoir reproduire.

Comme le dit ce journal, il est grandement temps que les professeurs des écoles et des collèges se mettent sérieusement à l'œuvre pour apprendre aux enfants à bien parler, car, avouons-le, jusqu'à présent il a été impossible de constater dans nos maisons d'éducation des réformes dans le langage. Le fait est qu'en général on ne s'occupe guère d'apprendre aux élèves à s'exprimer en bon français.

Le mal existe non seulement dans nos écoles primaires, mais dans nos collèges classiques. La raison en est bien simple; les professeurs, sauf exceptions, ne parlent pas très correctement eux-mêmes.

Écoutez parler un élève qui vient de terminer son cours; vous serez étonnés des fautes qu'il commet dans la conversation.

Il ne faudrait pas cependant en rejeter l'odieux sur le professeur qui, habitué, lui aussi, dès le bas âge à s'exprimer, plus ou moins bien, ne peut enseigner aux autres ce qu'on ne lui a pas enseigné. Mais le temps est arrivé d'opérer une réforme efficace, radicale, et ce devoir incombe à ceux qui dirigent nos maisons d'éducation.

Pour bien parler, il faut savoir *bien lire*, et nous croyons qu'en général dans le pays nous lisons aussi mal que nous parlons.

Pour arriver à la perfection, il faudrait que nos collègues possédassent des professeurs d'élocution très compétents, et s'il est nécessaire de recourir à des étrangers, faisons-le dans l'intérêt de la jeunesse, dans l'intérêt surtout de ceux qui se destinent à l'état ecclésiastique et aux professions libérales.

S'il est disgracieux pour un homme de profession de mal converser, il est également pénible d'entendre un prédicateur écorcher le français.

Nos collègues ne devraient pas hésiter à faire un sacrifice pécuniaire pour remédier à l'état de choses que tout le monde déplore.

Petit cours d'économie politique

20ième Leçon

ORGANISATION DES TRIBUNAUX

Dans un état bien constitué, il existe trois puissances principales : la *puissance législative*, la *puissance exécutive* et la *puissance judiciaire*. La première fait les lois, la seconde les fait exécuter, la troisième décide les cas où elles ont été enfreintes et la peine dont ces infractions doivent être punies.

Nous avons terminé, à notre dernière leçon, l'étude des deux pouvoirs, législatif et exécutif, passons, aujourd'hui, au pouvoir judiciaire.

Dans notre pays, l'administration de la justice est confiée à un grand nombre de personnes fixées dans les villes et les campagnes. La décentralisation judiciaire est parfaite au Canada. Nous avons des cours de justice dans toutes les paroisses, dans toutes les villes, dans tous les comtés, dans tous les districts.

Voici un tableau démontrant la hiérarchie judiciaire dans la province de Québec et les hautes cours où l'on peut appeler des décisions de nos tribunaux provinciaux :

TRIBUNAUX RÉGULIERS

| | | | | | | |
|------------------------------|-------------------|-----------------|----------------|----------------------|------------------------------|-------------------------------------|
| 1. Cour des Com-mis-sai-res. | 2. Juges de paix. | 3. Magis-trats. | 4. Recor-ders. | 5. Cour de Circuit. | 8. Cour du Banc de la Reine. | 9. Cour Suprême. |
| | | | | 6. Cour Supé-rieure. | | 10. Conseil privé (en Angle-terre.) |
| | | | | 7. Cour de Révision. | | |

A part ces tribunaux réguliers, le législa-teur a établi quelques cours spéciales et

attaché la qualité de magistrat à certaines fonctions :

TRIBUNAUX SPÉCIAUX

- | | | | |
|----------------------|--------------------------------------|-------------------------------|---------------------------|
| 1. Le proto-notaire. | { 4. Les commissaires des incendies. | 5. Les commissaires du Havre. | } 7. Cour de l'Échiquier. |
| 2. Le shérif. | | 6. La Cour de vice-amirauté. | |
| 3. Le coronaire. | | | |

TRIBUNAUX RÉGULIERS

Attributions de chaque tribunal

1^o COUR DES COMMISSAIRES.—Elle se compose de personnes du peuple nommées par le lieutenant-gouverneur en conseil. Il y a une Cour des Commissaires dans presque chaque municipalité. La juridiction de ce tribunal se borne au recouvrement de dettes civiles pour des montants n'excédant pas \$25.00. Les commissaires se guident plutôt sur l'équité que sur les textes de lois pour rendre leurs décisions.

2^o JUGES DE PAIX (1).—Ils sont également nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil, excepté les maires des municipalités, qui sont de droit juges de paix durant l'exercice de leur charge. Leurs attributions se rapportent principalement aux affaires de police. Les juges de paix, en matières criminelles, ont juridiction en première instance, c'est-à-dire qu'ils peuvent émettre des mandats d'arrêt contre les personnes accusées de crime; ils ont aussi juridiction en certaines matières civiles, telles que le recouvrement des taxes d'écoles, des cotisations, etc.; ils font aussi l'examen préliminaire des témoins, remettent les accusés en liberté quand il n'y a rien d'établi contre eux ou les envoient en prison dans le cas contraire, en attendant leur procès qui s'instruit devant le magistrat de police ou la Cour criminelle, connue légale-

ment sous le nom de *Cour du Banc de la Reine, juridiction criminelle.*

3^o MAGISTRATS.—1. *Des Magistrats de police* : Dans les districts où la multiplicité des délits (1), mises en accusation, etc., rend nécessaires des sessions fréquentes des juges de paix, le gouvernement provincial nomme pour les remplacer des officiers permanents et salariés, des avocats, qui se consacrent entièrement à leurs fonctions. On les appelle *magistrats de police*. Ils ont juridiction dans les affaires de vagabondage, de certains petits délits, etc. Les fonctions de magistrats de police consistent :

1. A présider les enquêtes préliminaires, de même que les juges de paix.
2. A accomplir tous les actes que deux juges de paix ou plus sont autorisés à faire en vertu de l'acte de procédure criminelle.
3. A juger les délinquants qui sont poursuivables, conformément aux dispositions de l'acte des procès sommaires, de l'acte des convictions sommaires, et de l'acte des jeunes délinquants.
4. A nommer des constables lorsqu'ils sont autorisés à le faire par le gouvernement. La nécessité de ce tribunal se fait surtout sentir dans les grandes villes.

2^o Des Magistrats de district : Ils sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil, doivent être des avocats d'au moins cinq ans de pratique. Ces officiers ont double juridiction : *civile* et *criminelle*; civile comme présidents de la Cour de magistrats; criminelle et civile comme magistrats de district (2).

(1) On appelle délit toutes les actions et toutes les omissions qui sont punies par la loi.

(2) Le droit *civil* se rapporte aux actes illicites et dommageables commis à l'égard d'un individu, supposant uniquement un préjudice privé, une infraction aux droits civils qui appartiennent aux individus considérés simplement comme individus. Le droit *criminel* embrasse tout délit pénal ou acte criminel supposant nécessairement une atteinte à la conservation et à l'utilité sociale, une violation des droits dus à la société.

(1) L'institution des juges de paix remonte à un temps antique.

Chacune de ces cours a juridiction pour tout le comté où elle se tient. Les attributions des magistrats de district sont très étendues. Ces officiers peuvent entendre toutes demandes personnelles ou réelles ou entre locateurs et locataires, dans lesquelles la valeur demandée n'excède pas cinquante piastres ; toutes actions pour recouvrement de dîmes ou arrérages de dîmes ; toutes poursuites pour le recouvrement de taux, taxes, cotisations, et contributions scolaires ou tous dommages, sommes de deniers quelconques, dus ou payables en vertu du code municipal ou de tout acte incorporant une municipalité de cité ou de ville ; toutes poursuites pour recouvrement des pénalités encourues en vertu de la loi des licences ; toute action pour ventes seigneuriales constituées.

Il y a appel (1) des décisions de cette cour à la Cour des sessions générales de la paix, à la Cour de Circuit et à la Cour Supérieure.

C.-J. MAGNAN.

(à suivre)

BIBLIOGRAPHIE

LES ANNALES TÉRÉSIENNES—PUBLICATION MENSUELLE—VII^{ème} année—1^{ère} livraison.

Les *Annales Térésiennes* paraissent chaque mois par livraison de 24 pages. On s'abonne au bureau des *Annales*, séminaire de Ste-Thérèse.

Nous remercions la maison Beauchemin de Montréal, pour l'envoi d'une jolie pièce d'Eugène Labiche : *Le voyage de Monsieur Perrichon*, avec notes en anglais.

(1) L'appel est la faculté accordée à la partie qui se croit lésée par un premier jugement de demander à un tribunal supérieur la révision de ce jugement.

ŒUVRES DU DR. N. E. DIONNE.—L'instituteur ou l'institutrice qui désirerait enrichir sa petite bibliothèque ne saurait choisir livres plus utiles, ni plus amusants que les ouvrages qui suivent :

1^o LE TOMBEAU DE CHAMPLAIN, 1880.—Voici le sommaire de cette brochure de 90 pages : I, Où est le tombeau de Champlain ? II, Où Montcalm a-t-il rendu le dernier soupir ? III, Preuves de la trahison de Bigot. IV, Origine de Donnacona. V, Aumôniers de Jacques Cartier, à son voyage de 1535. VI, Origines du mot *Canada*. VII, Origines du mot *Québec*. VIII, Noms donnés à l'Isle d'Anticosti. IX, Les lieutenants-gouverneurs de Québec. X, Les lieutenants-gouverneurs de Gaspé. XI, Français restés à Québec, en 1629. XII, Liste de l'équipage de Jacques Cartier, à son deuxième voyage.

2^o JACQUES CARTIER, 1889. — Naissance, enfance, voyages et œuvres de Cartier. Le noble marin a trouvé en M. Dionne un historien digne de sa mémoire.

3^o LE SÉMINAIRE DE NOTRE-DAME-DES-ANGES, 1890.—Grande brochure de 38 pages, contenant un historique très intéressant de l'ancienne résidence des Récollets, et plus tard des Jésuites, autrefois située sur les bords de la rivière Saint-Charles.

4^o LA NOUVELLE-FRANCE — *De Cartier à Champlain, de 1540 à 1603—1891*. Fort volume de 355 pages, contenant une foule de renseignements historiques précieux.

5^o SAMUEL DE CHAMPLAIN — *Histoire de sa vie et de ses voyages*, vol I, 1891. Voilà l'œuvre par excellence de M. Dionne. Lorsque ce travail sera terminé, l'histoire du Canada possèdera un monument de plus, qui méritera une place d'honneur à côté de ceux que Garneau, Ferland, Laverdière, Casgrain, Crémazie, Fréchette et Sulte ont élevés.

BIBLIOTHÈQUE INTERNATIONALE DE L'ALLIANCE SCIENTIFIQUE UNIVERSELLE.—*Tome I, Fascicule 3.* Opuscule de 52 pages contenant de très belles études dues aux écrivains suivants :

Étude ethnographique.—J.-M. Lemoine ; *La langue française en Canada.*—Ernest Gagnon ; *Dans les Prairies du Nord-Ouest.*—A.-B. Routhier ; *Les langues sauvages et le Pater.*—N.-E. Dionne ; *Une question d'anthropologie.*—N.-E. Dionne.

Le comité de Québec de l'Alliance scientifique comprend les noms que voici : J.-M. Lemoine, A.-B. Routhier, N.-E. Dionne, E. Gagnon, Ed. Roy. Le bureau central de l'Alliance est à Paris.

C.-J. M.

PARTIE PRATIQUE

I

DICTÉE

NÉCESSITÉ DES EXERCICES PHYSIQUES

Dans une nation animée de l'esprit militaire, le jeune homme s'accoutume de bonne heure, presque au sortir de l'enfance, à l'idée d'être soldat un jour. Et, pénétré de cette pensée qu'il doit offrir à la patrie un vigoureux et vaillant défenseur, il assouplit, il fortifie son corps par des exercices répétés. Il trouvera, tout d'abord, cet avantage de rendre sa santé plus robuste. Il est tout naturel que la maladie ait moins de prise sur un organisme débile. De plus, le jeune homme, habitué aux *exercices du corps*, dès l'enfance, a de la souplesse et de l'agilité, et quand il s'agit pour lui d'apprendre au régiment le maniement des armes, il fait des progrès bien plus rapides que ce gros garçon lourd et maladroit, qui sait à peine, au bout de six mois, mettre en joue ou croiser la baïonnette.

G. DURUY.

QUESTIONS ET EXPLICATIONS

Être, verbe auxiliaire, conjuguer les temps simples en y ajoutant 1^o le participe passé d'un verbe : *Je suis aimé* ; 2^o un nom : *Je suis soldat* ; 3^o un adjectif : *Je suis heureux*.

Exercices du corps : la gymnastique, la natation, le maniement des armes.

EXERCICES.—Prendre dans la dictée cinq noms, cinq verbes, cinq adjectifs ; en former de petites phrases. Exemples : *Le soldat français est vaillant. Le jeune homme est robuste.*

Ajouter aux noms suivants un adjectif précédé du verbe *être*.

Le soleil est chaud.—La terre.—Le lait.—Le plomb.—Le cuivre.—L'argent.—Le beurre.—Le vinaigre.—Le vin.—, etc.

II

DICTÉE

LES BONS LIVRES

Quand ils sont jeunes, les enfants n'attachent pas beaucoup d'importance à la possession des livres qu'ils ont obtenus dans les distributions de prix, ils n'y voient guère que l'attestation de leurs travaux trimestriels ou de leurs succès dans les compositions générales. Un livre est plus que cela : c'est un instrument précieux pour qui sait le mettre en œuvre. Dans un bon livre, un jeune homme intelligent et *studieux* trouve de salutaires directions pour sa conduite et des secours efficaces dans l'exercice de la profession qu'il a choisie. Les livres sont des amis peu exigeants : si on les délaisse momentanément, ils ne récrimentent point ; si on réclame leur *assistance* après un abandon plus ou moins prolongé, ils sont toujours *prêts* à répondre au premier appel. Au moyen du livre on est citoyen de tous les temps et de tous les pays, on vit avec les Grecs et les Romains d'autrefois, on s'assied sous la tente des Arabes, on

se promène dans les forêts vierges de l'Amérique, on parcourt les plaines glacées de la Sibérie.

Aimez les bons livres, jeunes gens ; vous n'aurez jamais des amis plus fidèles et plus désintéressés.

QUESTIONS ET EXPLICATIONS

Beaucoup, adverbe de quantité. Les principaux adverbes sont ceux de lieu, de temps, de quantité, d'ordre, de manière. Comment distingue-t-on là adverbe de *la* pronom et de *la* article ? *Assistance*, aide, secours : *assister* à, être présent. *L'assistance* était nombreuse. *Assister* à un spectacle, à un événement.—*Prêts à*, ne pas confondre avec *près de*, locution prépositive qui signifie *sur le point de, dans le voisinage* ; tandis que *prêt* adjectif suivi de *à* signifie *disposé à*.

EXERCICES. — Relever toutes les prépositions de la dictée ; indiquer les rapports qu'elles établissent entre les différents mots.

III

DICTÉE

LA TEMPÊTE

La nature est *silencieuse* ; le calme le plus profond règne partout ; des vapeurs nagent dans l'espace ; le soleil se voile ; de sourds mugissements résonnent dans le lointain ; les oiseaux poussent des cris de détresse ; les fauves fuient ; les hautes herbes moutonnent comme une mer tourmentée ; les vents se *déchainent* des quatre points de l'horizon ; *l'éclair* brille ; la foudre éclate ; j'ai peur, je tremble. C'est la tempête, elle *s'engouffre* terrible dans les prairies, dans les forêts ; elle secoue les arbres géants, les ploie, les déchire, les *déracine* et en jette les débris aux rivières. Puis une pluie diluvienne tombe et enfle les torrents.

On dirait à ces heures d'*ébranlement* que le monde s'abîme dans les horribles convulsions de la nature. Enfin, le calme renaît ; les arbres secouent leurs feuilles ruisselantes ; les chants des oiseaux retentissent de nouveau ; les brises renaissent plus fraîches et plus parfumées ; le ciel s'éclaire, et le soleil semble annoncer à la terre charmée que l'homme peut reprendre ses paisibles travaux.

(GUEBHART.)

QUESTIONS ET EXPLICATIONS

Tempête, déchaînement des éléments, ébranlement des forces de la nature. *Tempêter*.—*Silencieux*, qui reste calme et muet. *Silence*.—*Résonnent*, retentissent. Quelle différence de sens entre *résonner* par *ré*, et *raisonner* par *rai* ? *résonnance*, *raisonnement* ?—*Déchainent*, déchaîner, s'échapper, s'élaner avec violence. Le préfixe *dé* indique l'action d'ôter : *Dégager*, rendre libre. *Démonter*, séparer les objets, les matériaux. *Démonter* une montre, une machine.—*S'engouffrer*, entrer, pénétrer avec impétuosité, comme dans un gouffre. Le préfixe *en* ou *em* indique la tendance. *Emporter*, porter vers.—*Déraciner*, enlever, arracher de terre.—*Ebranlement*, le préfixe *e* indique ici l'augmentation. *Branler*, remuer, ébranler, mettre en branle.

EXERCICES.— Prendre cinq noms, en désigner la racine en y ajoutant un préfixe ou un suffixe. Exemple : *mont, amont, montagne*, etc.

Exercices de rédaction

I

LE CHÈQUE

Le *chèque* ou *mandat* est un ordre que je donne à une banque, où j'ai un dépôt, de payer *tant* à tel ou à tel.

Formule :

Québec, 15 novembre 1892.

Payez à N. Hamel ou au porteur la somme de cent piastres que vous chargerez à mon compte, *folio*.....

\$100.00

OCTAVE CRÉMAZIE.

II

SUJET.—*Un jeune menuisier qui vient de terminer son apprentissage, annonce cette nouvelle à son ami et se recommande pour ce qui concerne son métier.*

SOMMAIRE.—Nouvelle : apprentissage terminé et ouverture d'un atelier. -- Recommandation. -- Garanties : apprentissage sérieux, connaissance parfaite du métier ; travail soigné ; qualité de la matière première ; modicité du prix. —Espoir d'être recommandé par votre ami. —Remerciements ; finale.

Mon cher ami,

J'ai le plaisir de te faire savoir que mon apprentissage est enfin terminé et que je viens d'ouvrir, chez mes parents, un atelier de menuiserie et d'ébénisterie. C'est te dire que je me rappelle à ton bon souvenir pour le jour où tu auras à faire exécuter un travail quelconque concernant mon état.

Les longues années que j'ai passées chez des ouvriers d'élite, et les efforts personnels que j'ai toujours tentés en vue de la possession parfaite des moindres secrets du métier, m'ont mis à même de satisfaire entièrement les clients qui voudront bien m'accorder leur confiance : le fini et la solidité du travail, la qualité de la matière première et la modicité de mes prix seront toujours, je l'affirme, les avantages que j'aurai à cœur de leur offrir.

J'ose croire, mon cher Jules, qu'à l'occasion tu voudras bien aussi me recommander à tes amis et connaissances qui, je l'espère, ne regretteront jamais de m'avoir employé.

Je te remercie mille fois de l'éminent service que tu me rendras de la sorte, et je te serre affectueusement la main.

C. NICOLET.

Sciences élémentaires

LE SEL

Le sel est une des substances minérales les plus utiles à l'homme. Il se présente généralement sous la forme de petits cristaux cubiques qui s'agglomèrent en trémies de quelques millimètres de côté. Selon qu'il est plus ou moins pur, il est blanc ou grisâtre, et quelquefois tout à fait transparent. Sa saveur âcre est connue de tout le monde.

Il sert, comme chacun sait, à relever le goût de nos aliments, qui sans cela nous paraîtraient fades.

Mais ce que beaucoup de gens ignorent, c'est que le sel n'est pas seulement un agréable assaisonnement : il est encore indispensable à l'économie, et notre corps dépérirait s'il en était privé. C'est pour le même motif que les animaux domestiques sont si friands de sel : on en met dans leur fourrage, et même dans l'eau qu'ils boivent ; beaucoup d'éleveurs placent dans l'auge des bœufs à engraisser de véritables blocs de cette substance, sur lesquels les bonnes bêtes, passent fréquemment leur rude et large langue avec une évidente satisfaction. On emploie aussi le sel pour conserver les viandes particulièrement celle du porc, et la chair des poissons comestibles, comme la morue, le hareng, la sardine, etc. L'hiver, dans les grandes villes, on sème du sel gris sur la neige pour la faire fondre plus rapidement. Enfin les savants, après avoir étudié la composition chimique du sel, qu'ils appellent le *chlorure de sodium*, lui ont trouvé d'importantes applications industrielles, comme la fabrication de l'acide chlorhydrique et de la soude du commerce.

On distingue deux espèces de sel : le *sel gemme* et le *sel marin*. On va chercher le premier dans les entrailles du sol ; le second s'extrait des eaux de la mer. Celles-ci en renferment une grande quantité, puisque dans un seul litre d'eau on trouve en moyenne 30 grammes de sel.

C'est dans les marais salants qu'on exploite le sel marin. On creuse sur les plages basses de vastes bassins très peu profonds, que remplit la marée montante. La chaleur solaire

évapore cette eau, mais le sel se dépose au fond des bassins et s'y cristallise. Les paludiers le recueillent, l'épurent par divers procédés et le livrent au commerce.

ARITHMÉTIQUE

PROBLÈMES

1^o Un négociant fait son inventaire à la fin de l'année. Il évalue à \$20,500 ses marchandises en magasin. Il doit \$3,245 et on lui doit \$6,400. Quel est son avoir ?

Solution :

Le négociant possède :

$$\$20,500 + 6,400 = \$26,900$$

Retranchant sa dette, il reste :

$$\$26,900 - 3,245 = \$23,655$$

$$\$23,655. — \text{Rép.}$$

2^o Une servante est entrée chez un maître moyennant des gages annuels de \$84. Au bout de trois mois, elle quitte la maison. Combien lui doit-on ?

Solution :

3 mois sont le quart de 12 mois ou un an.

On doit donc à la servante :

$$\$84 = \$21.$$

$$\$21. — \text{Rép.}$$

3^o Un train qui parcourt 36 milles à l'heure est parti à 10 heures du matin ; à quelle heure se trouvera-t-il à 126 milles du point de départ ?

Solution :

Il lui faudra $126:36=3$ hrs 30 minutes.

Il sera 1 heure 30 minutes après-midi.

4. Un ouvrier désire placer ses écono-

mies. Une première personne offre de lui prendre le quart de son avoir à 6% et le reste à \$4.30%. Une autre personne offre de lui prendre le tout à 5%. Quel est le placement le plus avantageux ?

Solution :

Prenons \$100 du capital à placer. Le quart, c'est-à-dire \$25, rapporteraient, à 6% :

$$\frac{6\% \times 25}{100} = \$1.50.$$

Le reste, ou les $\frac{3}{4}$, ou \$75, rapporteraient à \$4.30% :

$$\frac{4.30\% \times 75}{100} = \$3.22.$$

La première personne lui offre donc :

$$\$1.50 + 3.22 = 4.72\%.$$

La deuxième personne lui offrant 5%, ce dernier placement est le plus avantageux.

Le 2^e placement est le plus avantageux. — Rép.

5^o Un capitaliste a placé les $\frac{2}{3}$ de ses fonds à 5% et le reste à 6%. Au bout d'un an, il retire un intérêt total de \$1,560. Quel somme a-t-il placée en tout ?

Solution :

Le second capital est égal à :

$$\frac{2}{3} - \frac{1}{3} = \frac{1}{3} \text{ du capital entier.}$$

$\frac{1}{3}$ du capital à 5% donnent un intérêt égal à :

$$\frac{5\% \times \frac{1}{3}}{100} = \frac{1}{60} \text{ de ce capital.}$$

$\frac{1}{3}$ du même capital à 6% donne un intérêt égal à :

$$\frac{6\% \times \frac{1}{3}}{100} = \frac{2}{500} \text{ de ce capital.}$$

$\frac{1}{60} + \frac{2}{500} = \frac{25}{3000} + \frac{12}{3000} = \frac{37}{3000}$ du capital entier.

$$\frac{37}{3000} \text{ du capital en question} = \$1,560.$$

$$\frac{1}{3} \text{ du capital} = \frac{1,560 \times 3}{1} = \$120.$$

$$\frac{2}{3} \text{ du capital} = \$120 \times 250 = \$30,000.$$

Guerre à l'anglicisme

Ne dites pas *approprié* pour "compétent";
Filer un rapport pour "produire.....";
Est surgi pour "a" surgi;
Déqualifié pour "inélégible";
 Instruments *devant être employés* pour
 "destinés à.....";
Montrer pour "démontrer";
 Cruauté *pour* les animaux, au lieu "d'en-
 vers";
Accommodations pour "facilités, aménage-
 ment, logement";
Voteurs pour "votants";
Comité de santé pour "commission d'hy-
 giène".

POÉSIE

L'OISEAU D'HIVER

Dans le sapin couvert de neige,
 Que chantes-tu, petit oiseau?
 Si l'œil de Dieu ne te protège,
 Tu vas périr sur ce rameau.—
 Mais non ! ta gaieté calme et pure
 S'épanchera malgré le froid :
 Dans les frimas ou la verdure
 Tu sembles heureux comme un roi !

Celui qui t'a donné la vie,
 Sensible à nos revers nombreux,
 Garde l'être qui chante ou prie
 Quand viennent les jours rigoureux.
 Si trop souvent notre courage
 Chancelle au souffle du malheur,
 C'est que nous maudissons l'orage :
 Pourtant l'épreuve a sa valeur !

Petit oiseau, qui sait le nombre
 Des maux dont chacun doit tribut ?
 Il faut voir l'avenir moins sombre
 Et confiant marcher au but !
 Des talents que le ciel nous donne
 Sachons bien connaître le prix :
 Sous la branche où ta voix fredonne,
 Les bienfaits de Dieu sont compris.

BENJAMIN SUITE (1).

(1) Poète et littérateur canadien distingué, né à Trois-Rivières en 1841. A écrit les *Laurentiennes*, une *Histoire des Trois-Rivières*, et l'*Histoire des Canadiens-français*.

Littérature canadienne

Servez la patrie en vous préparant par une forte éducation littéraire et morale à exercer sur vos concitoyens une influence salutaire, à défendre leurs intérêts par une parole éclairée et sachant se faire respecter, à remplir avec habileté et intégrité les charges dont vous pourriez être investi plus tard pour le bien de la société.

Apprenez à servir la patrie avec dévouement et générosité, non par une ambition égoïste qui cherche l'honneur pour soi et l'abaissement des autres, non par la cupidité des salaires attachés aux fonctions publiques, non pour la prédominance d'un parti voué exclusivement à de certains hommes ou à des doctrines qui ne sont pas celles de l'intérêt général.

Servez la patrie pour elle-même, parce qu'étant votre mère, elle réclame avec droit les services dévoués de ses enfants; parce que l'amour pour elle est une vertu morale inspirée par la raison et le plus noble instinct du cœur, un devoir dont l'obligation est sanctionnée par la voix de tous les peuples, notant d'ignominie le citoyen qui trahit sa cause ou refuse de la servir; parce qu'enfin la distinction des nationalités est dans les desseins de Dieu, qui a constitué les peuples dans les limites qui circonserivent chacun d'eux, et que lui-même a fait une obligation de prier pour la patrie et de la défendre.

En vous enseignant vos devoirs sociaux, nous n'avons cessé de vous répéter : Tenez aux principes, ils sont tout; les principes de la foi, de la morale, de l'équité, des lois constitutives de la société, tenez-y. Nous ne saurions trop vous le redire dans ces temps où trop souvent dominent les intérêts personnels, et où l'on a recours sans cesse aux expédients pour répondre à des énigmes coupables. Le principe, c'est la base de l'édifice social, qui sans lui ne s'appuie plus que sur de misérables étais que les vents si fréquents à cette saison de tempêtes renverseront au premier jour.

MGR. RAYMOND (1).

(1) Né à St. Hyacinthe en 1810. Ses écrits sont : *Discussion sur la civilisation ancienne et sur la civilisation moderne*, et *Etudes sur le Moyen-Age*.

Un Canadien à Lourdes

(Ce qui suit fait partie d'une lettre que M. l'abbé D. M. A. Magnan, jeune prêtre de Québec, a adressée à sa famille.)

« Après avoir descendu une côte et suivi une rue bordée d'hôtels et de magasins d'objets de piété, nous nous trouvâmes tout à coup près du Gave, ayant en face la Basilique qui surmonte les roches de Massabielle à quelque distance. Beau spectacle, n'est-ce pas ? Mais avant tout, il fallait songer au logement. Cela fait, nous courons à la grotte. Il faisait presque nuit quand nous arrivâmes devant la Basilique, ou plutôt en face de l'église du Rosaire, église presque souterraine, construite sur le penchant de la côte et qui sert de base à la façade de la Basilique. Nous priâmes durant quelque temps devant ce temple dont une grille protège l'entrée. Puis, suivant le flanc de l'église du Rosaire et de la Basilique, nous nous dirigeâmes vers la grotte. Un groupe de pèlerins agenouillés nous fit bientôt découvrir l'endroit que nous cherchions. Deux secondes plus tard, nous tombions à genoux en face de la grotte, où Bernadette eut le bonheur de contempler dix-huit fois l'auguste Mère de Dieu.

La brise du soir soufflait discrètement à travers le feuillage et faisait osciller le feu des cierges disposés en pyramides devant la statue de la Vierge. Le Gave, ce témoin muet des innombrables bienfaits de la divine Reine, faisait entendre le doux murmure de ses flots tumultueux. Et la prière, cette suave mélodie que nous tenons du ciel, s'échappait du cœur des pèlerins immobiles, mêlant son bruissement à celui de la source miraculeuse : toutes deux jaillissant d'un sol aride sous la céleste influence de Marie Immaculée.

La Reine du ciel enfin, pourquoi ne le dirais-je pas, semblait planer quelque part dans cette grotte bénie et souhaiter la bienvenue à ses enfants du Canada.

Aussi, demeurâmes-nous longtemps agenouillés auprès de la grille de fer qui ferme l'entrée de la grotte, versant, comme dit Bossuet, des larmes avec des prières, et exposant à la grande Dame qui nous accordait une première audience toute une série de grâces que nous voulions obtenir.

O doux moments passés dans ce creux du rocher de Massabielle !

Que d'enseignements ils renferment ! Et comme j'y ai bien senti la tendre sollicitude de celle qui se dit tout spécialement la mère des pécheurs.

O Marie ! que ma vie s'éteigne, que mes membres se dissolvent plutôt et retournent à la terre qui les a formés, mais que votre souvenir et votre amour restent à jamais gravés dans mon cœur.

Nous fîmes cinq jours à Lourdes, et j'éprouvais un plaisir toujours nouveau à retourner à l'endroit des apparitions. Après y avoir longuement prié, je m'asseyais sur un banc, et là, bien en face de la grotte toujours illuminée par une quantité de cierges de toutes dimensions, je lisais Henri Laserre, savourant ainsi sur le théâtre même de l'action toutes les phases du drame si touchant qui s'y déroula en 1858. Les abords de la grotte, il est vrai, sont bien changés.

Le Gave qui baignait autrefois la base des rochers de Massabielle a dû se reculer, et une longue terrasse qui s'interpose entre la rivière et le rocher permet aux pèlerins, quelque nombreux qu'ils soient, de se rendre à la grotte et même d'aller au delà.

Mais, quelque amélioration qu'on ait fait subir aux alentours, l'enfoncement du rocher où eurent lieu les apparitions et le rocher lui-même, comme cela se conçoit, ne sont pas changés.

La niche dans laquelle apparut la très sainte Vierge conserve toujours son aspect sauvage, et l'églantier que foula le pied vir-

ginal de la mère de Dieu continue d'en décorer la partie inférieure. C'est dans cette niche qu'on a placé la statue de marbre de Carrare, de grandeur naturelle, qu'un artiste de Lyon exécuta sur les minutieuses indications de Bernadette.

J'ai aussi visité la maison du meunier Soubirous, père de Bernadette. Cette demeure est des plus pauvres. Un frère de la voyante l'habite encore et vit aussi simplement que vivait son père.

Une statue de l'apparition, quelques photographies et une lettre autographe de Sœur Marie Bernard à son jeune frère, où les fautes de français ne manquent pas, indiquent seuls que cette modeste chaumière abrita la jeune fille extraordinaire qui fut la messagère du ciel et une autre Jeanne d'Arc."

PETITE REVUE

Une innovation dans l'enseignement pratique, en Angleterre, est le diplôme de *ménagère*, accordé par l'école d'économie domestique d'Edimbourg aux candidats qui ont passé avec succès les examens d'économie domestique, de cuisine, de blanchissage, de tenue de livres, de garde-malade, de couture, de raccommodage, de panification, etc.

Le cours est de vingt semaines.

Le rapport de l'administration scolaire municipale de Berlin, Allemagne, pour 1890-1891 constate que, sur les 3,141 classes des écoles communales de cette ville, 3,021 seulement possèdent en propre une salle de classe; il y en a 120 qui n'ont pas de salle de classe à elles, et sont obligées de faire usage du local appartenant à une autre classe, pendant les heures où ce local est disponible. Les classes de cette catégorie sont désignées sous le nom de *classes volantes*.

"Si l'on estime à 50 en moyenne, dit la *Pädagogische Zeitung*, le nombre des enfants que contient une classe, 120 classes volantes

représentent un chiffre de 6,000 enfants. Mais en réalité ce sont 240 classes, et non seulement 120, qui se trouvent dans cette condition anormale, puisque chaque classe volante partage avec une autre classe l'usage d'un local commun. Ce sont 12,000 enfants qui, à Berlin, souffrent des inconvénients attachés à une pareille organisation."

Voici un tableau qui nous fait connaître le nombre de lettres, cartes-poste, journaux, etc., qui ont été expédiés par la poste pendant la dernière année :

| | Lettres. | Cartes-poste. | Journaux, paquets, etc. |
|------------------------------|------------|---------------|-------------------------|
| Ontario..... | 53,000,000 | 13,175,000 | 15,700,000 |
| Québec..... | 23,100,000 | 3,950,000 | 7,400,000 |
| Nouvelle-Ecosse..... | 7,100,000 | 1,330,000 | 850,000 |
| Nouveau-Brunswick..... | 5,300,000 | 860,000 | 680,000 |
| Ile du Prince-Edouard..... | 1,125,000 | 150,000 | 160,000 |
| Colombie Anglaise..... | 2,450,000 | 175,000 | 300,000 |
| Manitoba, Territoires N. O.. | 5,900,000 | 660,000 | 800,000 |
| Total..... | 97,975,000 | 20,300,000 | 25,880,000 |

Bulletin géographique

Le *Dahomey* est un Etat d'Afrique, situé sur le golfe de Bénin. C'est un des trois royaumes de la Guinée supérieure.

Le sol du *Dahomey* n'est qu'une vaste plaine, qui, à partir de la côte, s'élève graduellement, vers l'intérieur, jusqu'aux montagnes de Kong. Quelques collines acciden-

tent cependant le terrain et forment deux ou trois plateaux plus élevés. — Le plus important est celui que domine la ville d'Abomey, capitale du Dahomey, au pied de laquelle s'étend, vers le sud, la Lama, vaste marais coupé de lagunes et de rivières, inextricable fouillis de palétuviers, de palmiers nains et de plantes aquatiques, qui forment une barrière insurmontable pour quiconque voudrait pénétrer en ennemi jusqu'à Abomey.

Entre *Abomey* et la mer, de vastes forêts où domine le palmier, couvrent le sol. Partout ailleurs, se déploient en liberté, toutes les merveilles de la luxuriante végétation des tropiques : les magnolias, couverts de larges fleurs blanches embaumant l'air ; les palmiers et les cocotiers, dont le stipe élancé ressemble à de gracieuses colonnes supportant un dôme de verdure ; les diverses espèces de mimosas au feuillage élégant, les sombres manguiers, croissent dans ces forêts.

Au-dessous de ces géants du règne végétal, serpentent les lianes et les convolvulus, dont les tiges flexibles retombent chargées de fleurs. Plus bas encore, l'oranger, le citronnier, tiennent à la portée de la main leurs fruits délicieux, tandis qu'à terre l'ananas sauvage s'élève du milieu de ses robustes feuilles.

Le climat du *Dahomey* est assez salubre ; l'*harmattan*, ce vent si redoutable, et, dans la saison des pluies, d'effroyables orages ne contribuent pas peu à purifier l'atmosphère.

Les nègres qui forment la population du *Dahomey* sont de petite taille, mais robustes, bien découplés, infatigables marcheurs et d'une agilité surprenante.

Il n'y a, à proprement parler, d'armée permanente au *Dahomey*, que celle des *Amazones* ; ces guerrières intrépides donnent l'exemple du courage, excitent l'ardeur des guerriers dans les combats.

Le nom même du *Dahomey* demeura inconnu aux Européens jusqu'au commencement du siècle dernier. Les *Dahoméens* firent pour la première fois leur apparition sur la côte, où se trouvaient des établissements européens, en 1708, sous la conduite de leur roi *Trudo-Andatis* ; ce prince résolut de s'assurer un port pour commercer avec les

Européens, et, dans ce but, il fit la conquête du royaume d'Ardrak, de l'Etat de Wydah, situé le long de la côte, et ruina les établissements français, anglais et portugais qui se trouvaient à *Sabi*, capitale de cet Etat.

D'après le *Guide des Français des Etats-Unis*, voici quelle est la population canadienne-française dans la république voisine :

| | |
|---|-----------|
| Maine..... | 52,986 |
| New-Hampshire..... | 47,682 |
| Vermont..... | 31,467 |
| Massachusetts..... | 165,325 |
| Rhode-Island..... | 37,338 |
| Connecticut..... | 27,598 |
| New-York..... | 100,500 |
| Alabama..... | 500 |
| Arizona..... | 300 |
| Alaska..... | 300 |
| Arkansas..... | 800 |
| Californie..... | 25,000 |
| Colorado..... | 6,000 |
| Dakota Nord..... | 15,000 |
| Dakota Sud..... | 12,000 |
| Delaware, District de Colombie, Floride, Georgie et Idaho..... | 5,000 |
| Illinois..... | 70,000 |
| Indiana..... | 8,400 |
| Iowa..... | 25,000 |
| Kansas..... | 8,500 |
| Kentucky, Louisiane et Maryland..... | 2,000 |
| Michigan..... | 127,000 |
| Minnesota..... | 71,600 |
| Mississippi..... | 4,100 |
| Missouri..... | 6,500 |
| Montana..... | 42,000 |
| Nébraska..... | 12,000 |
| Névada, New-Mexico, New-Jersey et Caroline du Nord..... | 6,700 |
| Ohio..... | 13,200 |
| Oregon..... | 5,733 |
| Pennsylvanie..... | 19,500 |
| Caroline du Sud, Tennessee, Texas, Utah et Virginie..... | 2,600 |
| Washington..... | 10,500 |
| Virgine Ouest et Wyoming..... | 3,500 |
| Wisconsin..... | 52,000 |
| | <hr/> |
| | 1,009,596 |

BERNARD, FILS & CIE

EDITEURS DE MUSIQUE

ASSORTIMENT VARIE DE PIANOS ET HARMONIUMS AMERICAINS ET CANADIENS, INSTRUMENTS DE MUSIQUE DE TOUTES ESPECES

Seule agence à Québec de la machine à coudre, hors de concours, dite la DOMESTIC de New-York.

Accords et réparations de PIANOS, HARMONIUMS, ORGUES d'églises, etc., promptement exécutés d'après les règles de l'art, ainsi que réparations de Machines à coudre

Nos. 135 & 137, rue St-Jean, H.-V., Québec.

DAVID OUELLET

Membre de l'Association des Architectes de la province de Québec

ARCHITECTE, EVALUATEUR, EXPERT, ETC.

Bureau : 113, rue St-Jean; Atelier : 87, rue d'Aiguillon, Québec.

Le seul tenant un atelier d'exécution dans l'art architectural et décoratif.

Inventeur et manufacturier des nouvelles targettes à levier.

LIVRES CLASSIQUES

DE

J.-B. CLOUTIER,

Approuvés par le Conseil de l'Instruction publique :

Grammaire française, Devoirs grammaticaux, Syllabaire d'après une méthode rationnelle, Recueil de leçons de choses illustré, Méthode de lecture rationnelle en dix tableaux.